

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

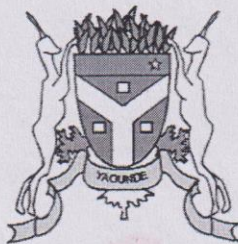
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé
Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

DECISION MUNICIPALE N° 01 /DM/CAY2//SMP/2026 du 06-05-2026 PORTANT **ANNULATION** DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CAYII/CIPM/SMP/2026 DU 09 AVRIL 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DES SERVICES DE LA MAIRIE DE YAOUNDE 2, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE

MONTANT : 50 000 000 (cinquante millions) de FCFA

FINANCEMENT : FONDS PROPRES DE LA CAY2, Exercice 2026

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
- Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
- Vu l'Arrêté municipal N°000004/AM/SG/CAY2/2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI Du 31 Décembre 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Décision N°00000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Avis de demande de cotation N° 001/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2025 du 09 Avril 2026 en procédure d'urgence pour l'équipement en mobilier de bureau des services de la Mairie de Yaoundé 2);
- Vu le Procès-verbal de dépouillement des Offres N°02 en date du 07 Avril 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu le budget de l'exercice 2026 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
- Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : l'Avis de demande de cotation N° 001/DC/CAYII/ CIPM/SMP/2026 du 09 Avril 2026 en procédure d'urgence pour l'équipement en Mobilier de Bureau des Services de la Mairie de Yaoundé 2 publié au journal des Marchés le 09 Avril 2026 est annulé pour **Tension de trésorerie**.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP-CENTRE ;
- PREFECTURE MFOUNDI ;
- CIPM/CAY2 ;

Fait à Yaoundé, le 06-05-2026



Yannick Martial AYISSI ELOUNDOU

